

On conçoit l'importance que prend dans un magasin, un commis qui sait faire tout cela; le patron lui témoigne les plus grands égards; on lui donne le plus haut salaire possible et on le traite en véritable puissance. Ce qui n'est d'ailleurs que très-juste.

Que les commis, au lieu de passer leur temps à se plaindre qu'ils ne sont pas payés, s'occupent donc d'acquiescer les connaissances pratiques de leur métier, et ils seront sûrs, avec de la persévérance, de se faire une brillante position et de commander de forts appointements.

On peut appliquer ces remarques à tous les genres de commerce, où plusieurs articles semblables en apparence se vendent à des prix différents, et ce que nous venons de dire pour les commis pourrait peut-être être un bon conseil aussi à certains patrons.

VINS ET SPIRITUEUX.

(De la Revue des Vins et Liqueurs.)
(Suite et fin)

Notre correspondant particulier nous écrit de Beaune, le 19 décembre 1887 :

En Bourgogne les affaires sont dans une situation indéfinissable. Dans le premier mois qui a suivi la vendange il a régné une très grande activité d'achats dans les vins ordinaires de l'arrière-côté des cantons nord de Beaune et de Nolay qui se sont enlevés aux 3/4 et à prix très rémunérateurs. Mais en même temps, le commerce qui d'ailleurs est bien approvisionné des excellents vins de 1885 et 1886, se tenait dans une grande réserve vis à vis des vins de 1887 depuis la vente des hospices. Espérant les obtenir au mois de mars après soufrage aux mêmes prix que les propriétaires les cotent actuellement sur lie. Cette réserve a ce bon côté qu'en ne précipitant pas les achats, les vins se jugeront mieux quand les transactions s'ouvriront. En se dépouillant ils se montrent bien comme nous les avions jugés. Ils ont du nerf, de la vivacité, une couleur moyenne et feront bon usage, croyons nous. Ce sont en résumé des vins bien marchands selon l'expression consacrée.

Les blancs de premier et de second crû sont bien réunis. Les Chablis ont de la sève et une grande droiture. Mais les petits ordinaires blancs sont rares et chers. Ils ont été enlevés au moment de la récolte par la consommation locale à des prix excessifs. Mais comme ces sortes de vins s'exportent rarement, ils ne feront pas un vide sensible dans les approvisionnements du commerce.

La saison d'hiver est d'une douceur très extraordinaire cette année. L'automne avait fini par une menace qui ne s'est pas réalisée. Jusqu'à ce moment nous n'avons pas eu de glace et les travaux de la ligne se poursuivent sans obstacle.

EAUX-DE-VIE

A la fin de novembre, les vins blancs de chaudière étaient encore en grand nombre à la propriété. Grâce à l'intervention de trois grandes maisons, la plupart des vins des fins Bois ont été acquis à des prix assez avantageux pour les propriétaires. Ces vins pèsent de 7 à 8 degrés et se sont vendus au

prix moyen de 57 fr. 50 l'hectol. L'eau-de-vie qu'on en tirera sera chère; mais de bonne qualité.

Il restait encore dans les chais des vins blancs bons pour la chaudière, mais ce sont des vins de la Saintonge donnant des eaux-de-vie à terroir.

Le résultat des distillations a été satisfaisant; les eaux-de-vie de 1887 sont de bonne qualité. Leur abondance relative augmentera les disponibilités du commerce en bons produits.

Quoique le marché soit assez calme, par suite de la situation générale de l'approche de la fin d'année il se traite toujours quelques affaires en eaux-de-vie vieilles et rassisées. Comme toujours, les prix sont fort élevés et supérieurs à ceux de la mercuriale. On estime que la majoration est de 10 0/0 pour les Champagnes. Les eaux-de-vie de 15 à 20 ans d'âge ou de crus renommés obtiennent même des primes plus fortes.

Le mois de décembre a été très pluvieux, au point d'entraver parfois les livraisons. Cela sert pour les vignes en contre-bas qui subissent aussi une submersion naturelle.

La grande foire de décembre, la plus importante de l'année a été très-peu fréquentée.

Le commerce d'exportation se plaint de la faible quantité des exportations assez fortes d'ordinaire à cette époque de l'année.

On mande de Barbezieux que la situation du vignoble s'est sensiblement améliorée. Mais les vins sont très haut cotés et les détenteurs de vieilles eaux-de-vie ne savent plus quel prix demander.

Dans la région de Surgères les eaux-de-vie rassisées ne manquent pas chez les propriétaires. Les vins blancs s'enlèvent à hauts prix, malgré la faiblesse de la demande d'eaux-de-vie pour l'exportation.

Dans l'Armagnac, les foires et les marchés, même la grande foire de la Sainte-Catherine ont été presque sans affaires, malgré l'affluence des vendeurs. Le commerce s'est abstenu, eu égard à la tension politique. Dans le courant du mois, les affaires ont été très calmes. Les prix moyens pratiqués variaient comme suit: Haut Armagnac 1887 de 174 à 176 fr. l'hectol. logé rendu comptant et sans escompte, le Ténarèze de 186 à 183 fr. le Bas-Armagnac de 230 à 233 fr.

Le commerce a relativement négligé pour les nouvelles eaux-de-vie les produits vieux ou rassis, dont les prix sont toujours fermes et élevés. Il n'y a plus guère d'eaux-de-vie 1886, sauf dans les magasins des négociants.

UNE NOUVELLE SOIE ARTIFICIELLE.

Il y a fort longtemps que la science est à la recherche d'une matière textile artificielle pouvant rivaliser avec la soie; mais jusqu'à présent les résultats, après avoir donné quelques espérances, sont restés absolument négatifs. Un ancien élève de l'école polytechnique, M. de Chardonnet, aurait enfin trouvé le moyen d'obtenir par les procédés chimiques une matière ayant toutes les apparences de la soie.

La cellulose nitrée, celle qui forme la base du fulmicoton, déjà employée pour faire le celluloïde, est soluble dans l'alcool et l'éther;

aussi avait-on déjà essayé, mais sans succès, de tirer parti de cette propriété pour obtenir des filaments soyeux. M. de Chardonnet a tourné la difficulté en ajoutant à la solution éthérée de cellulose une solution éthérée de perchlorure de fer sec dans l'alcool ou de protochlorure d'étain. On ajoute à ce mélange un peu d'une solution d'acide tannique dans l'alcool. Voici les proportions: 3 grammes (1 neuvième d'once) de cellulose nitrée dans 100 centimètres cubes (1 dixième de pinte) d'un mélange à parties égales d'alcool et d'éther. Ajoutez 2 1/2 centimètres cubes (2 1/2 1,000èmes de pinte) d'une solution filtrée au dixième de perchlorure de fer dans l'alcool, puis un centimètre cube 1/2 1,000 de pinte d'une solution d'acide tannique dans l'alcool.

Le tout est filtré à l'abri de l'évaporation. La liqueur ainsi obtenue est versée dans un réservoir vertical portant à sa base, en guise de robinet, un bec de chalumeau horizontal, en verre étiré ou en platine, formant un cône aigu dont l'ouverture a un dixième ou un vingtième de millimètre. Ce chalumeau débouche dans une cave pleine d'eau acidulée par 1/2 0/0 d'acide nitrique monohydraté. Le niveau étant dans le réservoir plus haut que dans la cuve, l'écoulement est facile. La veine fluide prend immédiatement de la consistance dans l'eau acidulée et peut être tirée dehors par un mouvement uniforme.

Le fil aussitôt formé doit être séché rapidement, durant son trajet, à travers un espace où circule un courant d'air sec (non chauffé) et peut être enroulé dès qu'il est sec. Le fil ainsi obtenu est gris ou noir. On peut introduire un grand nombre de substances colorantes solubles dans la solution éthérée et obtenir des fils de toutes couleurs.

Le nouveau fil est transparent, souple, cylindrique ou aplati. L'aspect et le toucher sont soyeux. La charge de rupture est de 56 lbs. par 1 ligne carré. Le fil brûle sans que le feu se propage; chauffé en vase clos, il se décompose lentement. Il est inattaquable par les acides et les alcalis de moyenne concentration, par l'eau froide ou chaude, l'alcool et l'éther; mais il se dissout dans l'alcool étheré et l'éther acétique. M. de Chardonnet va plus loin, il assure qu'en rapprochant plusieurs filières on peut obtenir un fil multiple; des trames et des organans immédiatement utilisables; c'est oublier que la trame de l'organin n'est pas formée seulement par la juxtaposition mais par la torsion des fils. Quoi qu'il en soit, il y a peut-être dans son invention les germes d'une industrie nouvelle.

Le filage du verre, qui est déjà ancien, n'est pas plus extraordinaire que celui de la cellulose, mais ce dernier aurait beaucoup plus d'applications que le premier.

L'INDUSTRIE DE LA TANNERIE ET LE COMMERCE DES CUIRS

Données statistiques: A défaut d'une statistique industrielle il est difficile de donner une idée bien exacte du développement, d'ailleurs considérable de l'industrie de la tannerie en Canada.

Localisée principalement dans les provinces de l'Ontario et de Québec, elle occupe une personnel

nombreux qui, dans la seule ville de Québec, se chiffre par environ 600 ouvriers répartis d'une manière inégale entre une quarantaine d'établissements. Quelques uns de ceux-ci opèrent journalièrement des ventes jusqu'à concurrence d'un millier de piastres en moyenne.

Une simple nomenclature des tanneries canadiennes, dépourvues d'indications détaillées portant sur l'importance de leur outillage, de leur personnel et de leur production, n'offrirait guère d'intérêt pratique; mais il ne paraît pas inutile de mentionner les différents sièges au Canada de l'industrie en question, et d'indiquer dans chaque cas le nombre de tanneries et corroyeries dont l'existence a été signalée à l'attention générale.

Dans la province d'Ontario: Toronto, 6; Brantford, 2; Belleville, 2; Brockville, 1; Guelph, 1; Hamilton, 4; Ingersoll, 2; Kingston, 2; London, 3; Ottawa, 2; Port-Hope, 1; Woodstock, 2; autres localités, 4.

Dans la province de Québec: Montréal, 14; Québec, 40; autres localités, 217.

Dans la province de Manitoba: Selkirk, 1;

Dans la province de la Nouvelle-Ecosse: diverses localités, 8.

Dans la Colombie Britannique: diverses localités, 6.

Dans l'île du Prince-Edouard: diverses localités, 10.

Dans le Nouveau-Brunswick: diverses localités, 59.

Il existerait donc au Canada 384 tanneurs et corroyeurs.

Quant à la statistique commerciale, dans ses détails, relatifs à l'importation des cuirs de tous genres, on trouve, dans les documents officiels, des informations circonstanciées. Elles se rapportent à une période (1er juillet 1885 au 30 juin 1886) où les droits de 10 0/0 ad valorem sur le cuir à semelle en croûte et de 15 0/0 sur le cuir à semelle lissé, étaient en vigueur. Le cuir verni se trouvait imposé à raison de 20 0/0 ad valorem. Il est intervenu, depuis, des changements de tarif qui, toutefois, ne paraissent pas être de nature à affecter, d'une manière sensible, l'importation. Le relevé ci-dessous peut donc encore servir de base pour apprécier, au point de vue de la vente des cuirs belges, l'importance relative du marché canadien.

| | Importation en entrepôt | Sorties d'entrepôt | | |
|---------------------|---------------------------|--------------------|---|----------------|
| | Quantité livres anglaises | Valeur en \$ | Quantité livres anglaises | Valeur en \$ |
| Cuir et cuir ouvré. | | | Cuir à semelles, tanné, mais en croûte. | |
| G.-Bretagne | 88,131 | 82,333 | G.-Bretagne | 88,131 82,333 |
| Etats-Unis | 123,802 | 25,993 | Etats-Unis | 123,802 25,993 |
| France..... | 583 | 256 | France..... | 583 256 |
| Belgique.... | 385 | 108 | Belgique.... | 385 108 |
| Terreneuve. | 53,308 | 1,902 | Terreneuve. | 53,308 1,902 |
| Total..... | 266,209 | 60,592 | Total..... | 266,209 60,592 |

Cuir à semelle et cuir à courroies, tanné ou préparé, mais non verni ou ciré.

| | | | | |
|-----------------|---------|---------|---------|---------|
| G.-Bretagne | 112,860 | 39,155 | 115,760 | 40,204 |
| Etats-Unis..... | 674,087 | 166,828 | 674,087 | 166,827 |
| France..... | 108 | 89 | 108 | 89 |
| Total..... | 787,055 | 206,072 | 789,955 | 207,121 |

Cuir et cuir ouvré. Cuir à semelles et cuir à courroies tanné ou préparé, ciré ou verni.

| | | | | |
|-----------------|-------|-------|-------|-------|
| G.-Bretagne.... | 1,992 | 891 | 1,992 | 891 |
| Etats-Unis..... | 5,286 | 2,679 | 5,286 | 2,679 |
| France..... | 1,361 | 962 | 1,361 | 962 |
| Allemagne.... | 210 | 357 | 210 | 357 |